

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M23-0028520

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5127**

Société :

183899

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAHRACH Naima

Date de naissance :

13/08/1952

Adresse :

Tél. : **06.61.46.51.10**

Total des frais engagés : **744,00** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hassane MIR
Cardiologue
Pd. Anfa 78 Rue Jaber B. Hayane
0522221341/58 - Casablanca
091113209

Date de consultation :

14/01/2023

Nom et prénom du malade :

LAHRACH Naima

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca**

Le : **14/01/2023**

Signature de l'adhérent(e) : **RLK**

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.11.23	21	309,00		Dr. Hassoun M.D.R. Chirurgien Dentiste Casablanca Rue 70, 12113/58 - Casablanca Tél: 0524 12113209

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR NABIL HARALIT D'EL MOSQUEE Docteur en Pharmacie Rue de l'Algérie 10 Tél: 0524 12113209	14.11.23	444,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

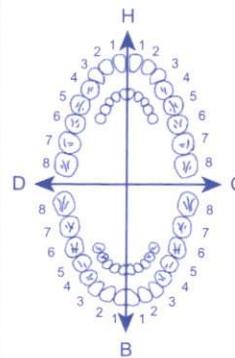
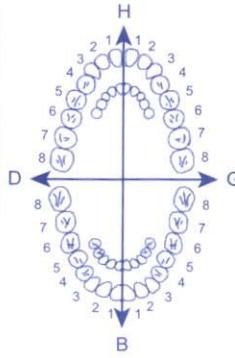
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur MIR HASSANE

Maladies du Coeur et des vaisseaux CARDIOLOGUE

Diplômé des Universités de Paris V et VI

Diplômé d'échodoppler cardiaque (Paris VI)

Casablanca, le : 14/11/2023

Mme. LAHRACH Naima

COSTARVAL 80/12,5 mg : 1 comp. par jour le matin

*** Q.S.P. 3 mois ***



PPV : 148DH00

Lot n° :

Exp. :

PPV : 148DH00

Lot n° :

Exp. :

PPV : 148DH00

Lot n° :

Exp. :

Dr. Hassane MIR
Cardiologue
Ed. ANFA 19 Rue Jaber B. Hayane
Bd. ANFA 22, 22, 21, 20, 158 - Casablanca
Tél. 0522.22.2134 / 0520.07.0709
05.22.98.42.73
05.22.98.42.73
05.22.98.42.73

Adresse : N° 79 rue Jaber Ben Hayane, Bd ANFA
(en face de la commune Sidi Beyout), CP 20020, Casablanca

Bur : 0522222134 -0520070709 Bur mobile : 0664514961 Urgences : 0661 13 83 31

ICE : 00168117200008 INP : 091113209 - Email : cabinetmir@gmail.com

0661088094

CABINET DE CONSULTATION ET D'EXPLORATIONS CARDIO - VASCULAIRES
عيادة فحص وتشخيص أمراض القلب والشرايين

Docteur Hassane MIR

CARDIOLOGUE

Diplômé des Universités Paris V et VI



الدكتور حسن مير
اختصاصي في أمراض
القلب والشرايين
خريج كلية الطب بباريس V
VI و VI

ELECTROCARDIOGRAMME

Nom : LAHRACH Naima

Date : 14/11/2023

Dr M hassane MIR

Nom : LAHRACH NAIMA	Fréquence :	1000 Hz	Intervalle PR	119 ms	Prompt:
Sexe : Femme Clin:	Temps d'échantillon	19 s	Intervalle QT	406 ms	<i>P = 72</i>
Age : 71Y Lit:	HR:	68 bpm	Intervalle QTc	432 ms	<i>ECG normal</i>
SN:0008847 Servi:	Intervalle P	93 ms	Axe P	51,7°	
Date:14/11/2023 22:23:51	Intervalle QRS	89 ms	Axe QRS	-2,2°	
	Intervalle T	181 ms	Axe T	45,4°	

Dr. Hassane MIR

Cardiologue

Dr Aria 73 Rue Jaber B. Hassane

Signature du médecin : Dr Hassa



00:00

25mm/s 10m